



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 22 avril 2021.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 22 avril, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Neuf-Marché, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 12 avril 2021.

Nombre de membres en exercice : 80    présents : 65    Pouvoirs : 6    Votants : 71

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Decoudre J. Martin T. Dury P. Morda C. Decorde S. Henry J.P. Bellay M. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legrand G. Legay P. Cumont C. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguigon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Devin R. Hermand T. Leroux C. *Decorde S.*

Absents excusés : Godebout F. Buquet J.M. Duflos J.Y. - *Acro's.*

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Dupuis excusée, pouvoir à M. Lejeune
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard
- S Goulay excusée, pouvoir à J.C Delwarde.

Secrétaire de séance : J.M Nirlo.

M. Picard remercie M. But, Maire de Neuf-Marché pour son accueil dans la salle communale.

M. Picard laisse la parole à Mme Virginie-Lucot-Avril, présidente du syndicat S.M.N. (Seine-Maritime Numérique) qui présente l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique sur le secteur.

Mme Lucot-Avril indique que le calendrier a été accéléré de manière à ouvrir la commercialisation de la fibre dès 2023, auparavant, 24 800 Km de fibre doivent être implantées, réparties sur 601 communes et 230 000 prises à construire. S.M.N se charge des travaux, mais ce sont les fournisseurs d'accès Internet qui ont la charge de déployer le réseau et de le commercialiser.

Le financement représente 360 millions d'euros. La charge financière est répartie avec l'ensemble des E.P.C.I du Département, la Région Normandie, le département de Seine-Maritime, France Très haut débit et Connect76. S.M.N porte les emprunts mutualisés.

A la fin des travaux réalisés, les entreprises doivent livrer la documentation technique : D.O.E (dossier d'ouvrage exécuté) et un délai de 3 mois (délai réglementaire) est nécessaire pour l'installation des équipements par les fournisseurs d'accès à internet.

Pour le secteur de la CC4R, les périodes de commercialisation sont prévues sur 2022.

La documentation projetée sera envoyée prochainement aux élus, par mail.

M. Picard remercie Mme Lucot-Avril et ses collaborateurs pour cette présentation.

Le compte rendu de la dernière réunion, est ensuite adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **Délibération pour acter les marchés de collecte et de transport des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril, elle a analysé les offres reçues et les documents ont été adressés par mail, à chacun des délégués.

Ce marché concerne 2 lots :

- Lot n°1 : collecte et transport des ordures ménagères et des recyclables en porte à porte
- Lot n°2 : collecte en apport volontaire du verre.
- Pour le lot n°1, suite à l'analyse des offres (3 offres reçues) qui a été effectuée, il s'avère que l'entreprise SEPUR a remis l'offre technique et financière la plus performante et obtient une note de 87/100 et se place en 1<sup>ère</sup> position. L'offre s'élève à 4 498 661,48€ H.T pour 5 années.
- Pour le lot n°2, suite au résultat de l'analyse des offres (une seule offre reçue), c'est l'entreprise Mineris qui a remis l'offre technique et financière la plus performante et obtient une note de 91/100 et est classée en 1<sup>ère</sup> position. L'offre s'élève à 312 825€ H.T pour 5 années.

M. Décarnelle demande si l'entreprise Sepur propose du matériel adapté pour le passage du camion dans les impasses étroites des communes.

M. Nottias répond que l'entreprise Sepur dispose de camion de petite taille pour passer dans les rues étroites.

M. Legay demande comment s'explique la différence de prix (quasiment 2 millions d'euros)

M. Picard répond que le coordonnateur des équipages ne sera pas fixé sur le secteur, comme c'était le cas auparavant, il sera mutualisé avec un autre site. Il ajoute que cette entreprise est déjà titulaire de marché sur des sites voisins, ce qui permettra de mutualiser et de faire des économies.

M. Legay demande si, de ce fait, la redevance incitative va diminuer.

M. Nottias répond que la redevance ne sera pas baissée dans l'immédiat, car il y a d'autres marchés à renouveler prochainement et il faut rester prudent sur les chiffres.

M. Cosquer indique qu'il est possible d'imaginer que le tarif de la redevance n'augmente pas, il se souvient avoir entendu en commission que les administrés paieraient un forfait pour la poubelle recyclable.

M. Nottias répond que ce n'est pas ce qui a été dit, il a été proposé de modifier la répartition du pourcentage du prix des poubelles sur la facture de la redevance, et ainsi le pourcentage du prix pour la poubelle jaune serait plus élevé et le pourcentage du prix de la poubelle verte diminuerait, mais pour arriver au même tarif qu'actuellement.

M. Cosquer demande si une communication peut être faite pour les tournées qui vont changer dans certaines communes.

M. Picard répond que le marché va être délibéré ce soir, et qu'il va rencontrer très rapidement le responsable de la société Sepur pour faire le point sur la nouvelle organisation, les communes qui changent de jour de ramassage seront informées.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour l'attribution des marchés tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

## **Présentation de l'analyse des offres relative à une A.M.O pour le renouvellement des marchés de prestation de service en déchetterie**

Une délibération doit être prise pour recruter un A.M.O (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour élaborer le renouvellement des marchés d'enlèvement de transport des déchets collectés dans les 3 déchetteries communautaires. Une consultation a été lancée le 3 février dernier. 4 offres ont été reçues de : BG Consult, Hexa Ingénierie, V2R Ingénierie et ANTEA Group. A l'issue de l'analyse des offres en C.A.O (commission d'appel d'offres) le 29 mars dernier, il est proposé de retenir l'offre du cabinet ANTEA Group qui se place en 1<sup>ère</sup> position avec une note économique de 39,23/40 et une note technique de 59,50/60, soit une note globale : 98,73/100. Le montant de la mission s'élève à 9 100€ H.T. Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour confirmer le choix de la C.A.O et autoriser le président à signer le contrat avec Antéa.

## **Renouvellement des conventions avec Le SYGOM, la C.C.P.V. et la CC Inter Caux Vexin pour l'accès dans les déchetteries de la CC4R**

Il s'agit de renouveler des conventions avec des communautés de communes, proches du territoire de la CC4R, pour l'accès en déchetteries de la CC4R des habitants de ces collectivités.

- 3 communes adhérentes au SYGOM : dans la convention, il est prévu un accès en déchetterie de la Feuillie pour les habitants de Croisy Sur Andelle, Morville sur Andelle et Le Héron. La convention a pour

objet de définir les modalités d'accès et la participation financière, elle est conclue pour 3 ans à compter du janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2021 (avec effet rétroactif).

- 5 communes adhérentes à la C.C.P.V (communauté de communes de la Picardie verte), il est prévu un accès en déchetterie de Gournay en Bray pour les habitants de Senantes, Hannaches, Hécourt, St Quentin des prés et Bazancourt. La convention a pour objet de définir les modalités d'accès et la participation financière, elle est conclue pour 3 ans à compter du janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2021 (avec effet rétroactif).
- 1 commune adhérente à la C.C. Inter Caux Vexin, il est prévu un accès en déchetterie de La Feuillie pour la commune d'Elbeuf sur Andelle. La convention a pour objet de définir les modalités d'accès et la participation financière, elle est conclue pour 3 ans à compter du janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2021 (avec effet rétroactif).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Projet d'acquisition des composteurs pour la dotation de nouveaux foyers**

Une délibération doit être prise pour acquérir 120 composteurs et 250 bio seaux. Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et afin de les aider à s'approprier les questions de réduction des déchets, 3 500 composteurs individuels ont été distribués à des foyers demandeurs. Afin de conforter cette démarche, il est proposé d'acquérir 120 composteurs individuels et 250 bio seaux, qui seront remis à des habitants sur la base du volontariat. Le montant de l'opération s'élève à 12 287 € H.T. Une demande de subvention sera faite auprès de la Région pour obtenir éventuellement une aide financière de 25%. Les crédits de cette opération sont inscrits au budget primitif 2021.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Projet d'acquisition de conteneurs à verre en vue du remplacement d'une partie du parc vétuste**

Le parc de colonnes à verre implanté sur le territoire est vieillissant. Suite au dernier état des lieux, il en ressort que 37 conteneurs sont en mauvais état et doivent être remplacés. Une délibération doit donc être prise pour lancer une mise en concurrence pour l'achat de 40 colonnes à verre en plastique ou métallique d'un volume de 4m3. Montant estimé de la dépense : 58 000€ H.T. Les crédits de cette opération sont inscrits au budget primitif 2021.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération pour autoriser le président à signer une convention avec « Education et formation » pour l'ouverture de plusieurs chemins de randonnée**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec « Education et formation », dans le cadre des chantiers d'insertion, pour ouvrir des chemins à la randonnée où la végétation a pris le dessus et afin qu'ils soient fauchés dans de bonnes conditions courant mai. Ces chemins se situent sur Croisy sur Andelle, Argueil, Mesnil Lieubray, Mauquenchy, La Feuillie, Gaillefontaine et St Michel d'Halescourt. 9 jours de travail seront nécessaires. Montant des travaux : 2700 €. Les crédits sont prévus au budget 2021.

M. Legay remarque que la boucle sur La Feuillie est entretenue annuellement par l'O.N.F et ne devrait pas à être rouverte si elle était entretenue chaque année.

M. Canu répond qu'il y a eu un problème sur cette boucle, il croyait qu'elle était entretenue entièrement par l'O.N.F, hors il s'avère qu'il y a une partie communale, et que l'entreprise ne le sachant pas, ne l'a pas entretenue. Ce chemin doit donc être rouvert pour l'entretien le mois prochain.

M. Beauvils demande à être prévenu lors du passage de l'entreprise dans la commune, pour effectuer l'entretien des chemins de randonnée.

M. Canu répond que les maires sont prévenus en mairie par téléphone.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Désignation des délégués au S.I.E.G.E 27**

Une délibération doit être prise pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au syndicat d'électrification et de gaz de l'Eure, afin de représenter la C.C.4.R.

Les réunions ont lieu en journée à Evreux. Environ deux à trois réunions/an. La date du prochain comité syndical est déjà arrêtée, il se tiendra le vendredi 19 novembre 2021.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité et désigne parmi ses membres M. Broux Emmanuel titulaire et M. Dominique But suppléant.

## Adoption de la modification statutaire du SYMA de l'Andelle

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle s'est réuni le 17 mars dernier et a validé la modification de leur statut portant leur nombre total de délégués à 45 (au lieu de 102 actuellement).

Les communautés de communes adhérentes doivent délibérer pour valider cette nouvelle représentation des E.P.C.I. Dès que les nouveaux statuts seront validés par la Préfecture, la communauté de communes devra désigner ses délégués, au nombre de 10 titulaires et 5 suppléants.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

## Informations et questions diverses

### - Association du Domaine de Merval

M. Picard rappelle aux élus que cette association fonctionne grâce aux visites organisées. Il appelle à la solidarité des élus qui pourraient éventuellement faire une commande de greffons de pommiers pour leur territoire communal afin de maintenir en vie ce verger conservatoire et de le promouvoir avec les projets d'envergure à venir.

### - Guide touristique

Les guides touristiques distribués à l'entrée peuvent être également mis à disposition dans les mairies. Les maires intéressés doivent se rapprocher d'Odile Dion. Ils ont été confectionnés par l'office du tourisme de Forges les Eaux. Le second guide est en cours d'élaboration.

### - Prochain conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire se réunira le jeudi 3 juin 2021 à 18h, à la salle des fêtes de Dampierre en Bray.

### - Délibération à prendre :

Il est rappelé aux communes de bien vouloir délibérer pour :

- Le transfert de la compétence urbanisme avant le 30 juin.
- La prise de compétence L.O.M avant le 7 juillet.

### - Dispositif plan de résistance.

Mme Lesueur indique que certains dossiers sont passés en commission permanente pour le dispositif impulsion résistance avec la Région, la dernière commission aura lieu le 7 juin. Les entreprises doivent faire la demande sur le site avant le 16 mai prochain (date de fermeture de la plate-forme). Actuellement, 74 dossiers ont été déposés, 7 dossiers subventionnés pour un total de 23 000€, et les 67 autres sont en cours d'instruction.

M. Henry demande que l'aménagement des espaces verts autour de la maison médicale de Gaillefontaine soit terminé rapidement.

M. Picard répond que l'entreprise a été contactée cet après-midi pour fixer la date d'intervention à venir.

Mme Legendre demande où en est le recrutement du chargé de mission pour la petite enfance et pour « petites villes de demain ».

M. Picard répond que la CC4R a reçu 8 candidatures pour « petites ville de demain » et 3 ont été sélectionnées. Et 8 candidatures reçues pour la petite enfance et 3 sélectionnées. Les entretiens auront lieu courant mai.

M. Biville demande où en est le dossier sur la D.E.C.I

M. Picard répond qu'un appel a été fait auprès des délégués en conseil communautaire, où il avait été proposé de faire remonter les chiffres des travaux de chaque commune. Seulement, 6 mairies ont répondu. Il était donc difficile d'adresser un état des lieux au Préfet pour 6 communes sur 53. Néanmoins, suite à une

rencontre avec le sous-préfet ce lundi, M. Picard indique que celui-ci l'a informé que de nombreux dossiers de DETR ont été reçus et il n'est pas possible pour l'état de donner suite à toutes les demandes. Le Préfet a informé les élus lors de l'assemblée de l'A.D.M, qu'un comité de pilotage et de réflexion sur la réforme du règlement de la D.E.C.I. allait être créé prochainement.

Mme Buquet demande un point sur la vaccination.

M. Picard informe les élus que les 9 points de vaccination du Pays de Bray ont bien fonctionné et cela a permis de vacciner 70% de la population fragile du territoire. A partir du 10 mai, un seul centre de vaccination interviendra sur le territoire, il sera implanté à Forges les Eaux au Dojo départemental (gymnase derrière le lycée) pour une durée de 6 mois au moins. M. Picard ajoute qu'il faudra être vigilant sur le fait que d'avoir des kilomètres à parcourir pour se faire vacciner, ne soit pas un frein.

Mme Elie demande si la CC4R a des informations sur les élus qui doivent être vaccinés avant le déroulement des élections de juin.

M. Picard répond que cette vaccination concerne également le personnel en charge des élections, les scrutateurs et qu'il sera difficile de vacciner toutes ces personnes avant juin. Néanmoins, il ajoute que les mesures sanitaires doivent être respectées, afin de ne pas développer de cas massif de contamination au moment de la tenue des bureaux de vote.

Mme Bréquigny indique qu'il va y avoir la mise en place prochainement d'un vaccin-obus.

M. Legay ajoute qu'il va être difficile d'organiser le bureau de vote, surtout pour deux élections le même jour.

M. Picard informe les élus que les communes vont être destinataire dès demain, d'un mail pour recenser les éventuels volontaires pour aider à l'organisation du centre de vaccination à Forges.

Signature des délégués

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

The page contains numerous handwritten signatures in blue ink, many of which are crossed out with a diagonal line. Some legible names include: "Philippe", "Dami", "Philippe", "Léonard", "Berchamps", "Haller", "Brique", "Gueck", "Palace", "Berchamps", "Haller", "Brique", "Gueck", "Palace". There are also several illegible signatures and initials scattered throughout the page.